



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

Boulogne-sur-Mer, le 11 février 2019

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral
Service des Affaires Maritimes et du Littoral
Unité de Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral
☎ 03.61.31.33.00

Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime naturel (DPMn)

Commune de Berck sur mer - Plage centrale

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais le 18 décembre 2018, relative à une activité d'élasto-trampoline sur une superficie de 120 m² (voir plan annexé).

Les activités envisagées consistent à mettre en place un manège pour enfants « Elasto-trampoline ». La superficie octroyée sera de 120m². Une cabine de plage et deux bancs seront autorisés.

Les conditions d'occupation du DPMn sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révoquée et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- l'activité est autorisée pour une durée de 6 mois (du 15 mars au 15 septembre 2019).
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la DDTM du Pas-de-Calais,
- la redevance annuelle relative à l'occupation sera déterminée par la Direction Départementale des Finances Publiques en fonction de sa nature.

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La redevance de cette occupation pour la période du 15 mars au 15 septembre 2019 a été fixée à 1 297 €.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer **un dossier complet** de demande d'AOT avant le 28 février 2019 à 18h00 auprès de la DDTM du Pas-de-Calais, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

adresse postale :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral/Unité de Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral
92 bd Gambetta
62200 BOULOGNE-SUR-MER

adresse électronique : ddtm-dml-saml-gdpml@pas-de-calais.gouv.fr

Annexe : 1 plan